

Notion 2 : Le pouvoir politique et sa spécificité

Doc 1

Qu'est-ce qui distingue le pouvoir d'un patron sur ses salariés de celui d'un maire sur ses administrés ? La nature politique d'un pouvoir n'est pas accordée de manière objective. Elle résulte d'un travail d'imputation, lui-même contextualisé, destiné à s'attribuer ou à se faire reconnaître le rôle de leadership.

Un roi que plus personne ne considère comme tel n'exerce plus aucun pouvoir.

A l'origine du pouvoir politique, il y a les conflits et les tensions qui traversent toute société humaine et qui doivent trouver une procédure de résolution. Il existe trois sources universelles de conflits posés aux sociétés. Tout d'abord, le clivage des hommes et des femmes, archétype anthropologique de toutes les situations d'inégalité. L'opposition, également, entre ceux qui possèdent et ceux qui manquent. Que la pénurie soit objective ou subjective, elle créera toujours

un sentiment de frustration. La menace présumée, enfin, venue de l'ennemi extérieur, qui oblige une mobilisation de la société tout entière.

Ces différents conflits dessinent des hiérarchies qui deviennent avec le temps des enjeux sociaux nourrissant la compétition. Le pouvoir politique intervient alors comme mode d'apaisement ou de résolution de ces clivages.

Ces conflits font l'objet de procédures de mise en ordre car il n'existe aucune société où les règles soient automatiquement respectées. Émergent alors des instances et des activités spécialisées dont le but est d'assurer l'équilibre social. La tâche du pouvoir n'est pas d'effacer les inégalités mais de faire en sorte qu'elles deviennent supportables, donc acceptables.

M. Hastings,
Aborder la science politique,
Seuil, 1996. (p. 20-21)

1. Illustrez par un exemple, chaque source de conflit ou de tension évoquée dans le texte.
2. Quelle est d'après l'auteur, la fonction du pouvoir politique ?
3. Quelle est la différence que l'on peut établir avec la fonction de chef d'entreprise ?

Doc 2

Les hommes passent plus des neuf-dixièmes de leur temps à se prêter aux propositions des autres, à cultiver le jardin des autres, à suivre la chasse des autres. La vie économique arapesh est axée de façon insistante sur la participation de chacun à des entreprises que d'autres ont conçues. Les propositions d'initiative personnelle sont rarement suggérées, et cela même avec crainte.

C'est là un des facteurs qui expliquent l'absence de toute organisation politique. Lorsque tous sont accoutumés à participer spontanément à l'exécution d'un projet quelconque, et qu'un ostracisme sans rigueur suffit à rallier le paresseux, la notion de commandement se présente sous un aspect foncièrement différent de celui qu'elle assume dans une société où chacun mesure sa propre agressivité à celle des autres. S'il est quelque affaire d'importance dont il faut décider, qui par exemple entraîne le hameau ou le groupe de hameaux dans une querelle, ou l'amène à formuler une accusation de sorcellerie, les résolutions sont prises de façon calme, indirecte, tout à fait caractéristique de la culture arapesh. Supposons qu'un jeune homme découvre qu'un porc venant d'un village éloigné s'est aventuré dans son jardin. L'animal est en faute, la viande est rare : il voudrait bien le tuer. Mais est-ce sage ? On ne peut en juger qu'en tenant compte de toutes les relations que l'on peut avoir avec les propriétaires du porc. Y a-t-il une fête en préparation ? Un mariage est-il sur le point de se conclure ? Un membre du groupe a-t-il besoin du possesseur du porc pour l'aider à accomplir quelque cérémonie ? De tout cela, le jeune homme ne saurait décider seul. Il va trouver son frère aîné. Si celui-ci ne voit aucune objection à ce que l'animal soit tué, les deux frères iront cependant demander l'avis de parents mâles plus âgés. On en arrivera, finalement, à consulter l'un des hommes les plus anciens et les plus respectés du village. Il en existe toujours un ou deux dans chaque localité de cent cinquante à deux cents habitants. Si le sage donne son approbation, on tue le porc, on le mange, le jeune homme n'encourra aucun blâme de ses aînés, et ceux-ci, au contraire, se tiendront les coudes pour justifier ce petit braconnage légal.

La société Arapesh fut étudiée peu avant la dernière guerre mondiale par Margaret Mead, ethnologue américaine, avant que cette société soit véritablement en contact avec la société occidentale.

Les Arapesh vivaient en Océanie, dans les montagnes de Nouvelle-Guinée, près de la côte.

M. Mead, *Mœurs et sexualité en Océanie,*
Plon, 1963 - (Terre Humaine) - p. 22

La théorie socio-historique de l'État explique ces processus par des engrenages complexes de rapports sociaux fondés sur la rivalité et l'interdépendance des intérêts. On en relèvera deux principales. C'est tout d'abord la dynamique des rivalités guerrières entre seigneurs, au lendemain de l'effondrement de l'empire carolingien. Les conflits incessants provoquent une concentration croissante du pouvoir au profit des vainqueurs. À l'instar de la concurrence économique, la concurrence militaire généralisée débouche sur des oligopoles inégaux puis sur un monopole au sein d'un espace géographique déterminé.

Avec la suprématie militaire, le roi a conquis le contrôle d'une part décisive des terres et du prélèvement fiscal sur la richesse. Les ressources qu'il en tire lui permettent de redistribuer selon son bon plaisir : pour consolider, sans violence, fidélités et allégeances (nobles pensionnés à la Cour) ; pour financer aussi les instruments d'un contrôle renforcé : une armée permanente, des officiers de la Couronne rémunérés par lui. Ainsi se consolide constamment l'unité et la centralisation de l'État.

Une autre dynamique concerne plus largement les tendances lourdes à l'expansion économique. À partir du XVI^e siècle, les sociétés occidentales en pleine croissance atteignent un niveau plus élevé de différenciation sociale. Il y a segmentation accentuée : noblesse d'épée et noblesse de robe, bourgeois des villes, armateurs et gros négociants, commerçants et artisans, « laboureurs » aisés et paysans plus misérables, tous ont des genres de vie, des intérêts, et des aspirations de plus en plus spécifiques. Aucune de ces forces sociales en présence ne peut espérer s'imposer totalement aux autres ni faire prévaloir ses intérêts exclusifs. Pour réduire les risques d'affrontements majeurs, il devient plus que jamais nécessaire de procéder sinon à un véritable partage du pouvoir du moins à des modes de négociation entre les diverses fractions des catégories dirigeantes ; c'est pourquoi se développent les premières assemblées représentatives d'abord en Angleterre et aux Pays-Bas, dès le XVII^e siècle, puis en France, à la fin du XVIII^e siècle.

P. Braud, *Sociologie politique*,
3^e éd. LGDJ, 1996. (p. 79-80).

1. Quelles sont les modalités de la prise de décision dans la société Arapesh ?
2. Que signifie l'expression « absence d'organisation politique » dans cette société ?
3. Par quels « engrenages » s'effectue la centralisation du pouvoir politique et quels instruments sont utilisés par le pouvoir royal pour exercer l'autorité ?
4. Par quel autre type d'institution se traduit l'émergence d'un pouvoir politique structuré ?
5. Quel lien peut-on établir entre ce dernier document et le document 1 ?

Doc 3

Mais qu'est-ce donc qu'un groupement « politique » du point de vue du sociologue ? Qu'est-ce qu'un État ? Lui ne se laisse pas définir sociologiquement par le contenu de ce qu'il fait. Il n'existe en effet presque aucune tâche dont ne se soit pas occupé un jour un groupement politique quelconque ; d'un autre côté il n'existe pas non plus de tâches dont on puisse dire qu'elles aient de tout temps, du moins *exclusivement*, appartenu en propre aux groupements politiques que nous appelons aujourd'hui États ou qui ont été historiquement les précurseurs de l'État moderne. Celui-ci ne se laisse définir sociologiquement que par le *moyen* spécifique qui lui est propre, ainsi qu'à tout autre groupement politique, à savoir la violence physique.

« Tout État est fondé sur la force », disait un jour Trotsky. En effet, cela est vrai (...). La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'État, – cela ne fait aucun doute – mais elle est son moyen spécifique (...). Il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte *le monopole de la violence physique légitime*. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence.

M. Weber, *Le Savant et le politique* .
rééd. 1979. Plon. (10-18) p. 99-104.

La naissance de l'État, c'est la fin du patrimonialisme : l'institution étatique se sépare alors de la société, elle se différencie et s'institutionnalise. Mais pour mener à bien ce processus, l'État doit pouvoir rémunérer ses fonctionnaires afin que ceux-ci s'identifient véritablement à leur fonction et s'éloignent, en terme de rôle, de leur appartenance sociale. Weber se montre conscient que seule la naissance d'une économie monétaire permet à l'État de verser à ses fonctionnaires un salaire régulier : son avènement favorise la destruction de toute forme de pouvoir traditionnel.

La naissance de l'État dépend donc d'un certain type d'économie mais, dans l'esprit de Weber, l'État ne fait nullement figure d'une quelconque superstructure. Comme il le souligne encore pour mieux se démarquer des théories réductionnistes de l'État, « de même qu'à son stade de développement actuel le capitalisme requiert la bureaucratie – bien que l'un et l'autre soient issus de racines historiques différentes –, de même celui-là représente le fondement économique le plus rationnel grâce auquel celle-ci peut exister sous sa forme la plus rationnelle parce qu'il lui permet, par la fiscalité, de disposer des moyens financiers nécessaires ». Le développement de l'État n'est donc pas la simple conséquence de la formation du capitalisme, ou encore de l'évolution normale de la division du travail. État, bureaucratie et capitalisme se développent seulement de manière concomitante.

La bureaucratie et donc la formation de l'État illustrent la rationalisation sans cesse plus poussée de l'Occident et non l'expression d'un rapport de forces sociales.

P. Birbaum, *Sociologie de l'État*,
Éd. Grasset, 1983, p. 42-44.

1. L'Etat se définit-il par la nature des tâches qu'il doit assurer ?
2. Relevez dans le texte de M. Weber, les caractéristiques de l'Etat contemporain.
3. Quelle est la condition pour que le pouvoir politique cesse d'être lié à une personne ou à une famille ?
4. Quelle relation peut-il y avoir entre l'Etat, le capitalisme et la division du travail ?

Doc 4

Durkheim n'a pas véritablement élaboré une sociologie du politique qui mettrait en lumière les liens qui unissent l'État aux structures sociales. Cette absence de sociologie des faits politiques est due à sa conception de l'État comme instrument de la rationalité indépendant, de plus, des conflits sociaux ; dans l'esprit de Durkheim cette rationalité et cette indépendance de l'État se trouvent à l'origine des obligations auxquelles doivent se soumettre les fonctionnaires : la nature de l'État explique par conséquent, dans cette perspective, l'apolitisme des fonctionnaires.

Dans les différents ouvrages de Durkheim, l'État se présente sans cesse comme un organe de rationalité apte, tout particulièrement dans des sociétés complexes qui connaissent une forte division du travail, à réaliser au mieux

l'intérêt général (...). Dès son ouvrage, *De la division du travail social*, il avait déjà tendance à concevoir l'État comme une conscience claire qui exerce seulement un rôle fonctionnel.

« L'organe gouvernemental » se présente, selon Durkheim, comme un « cerveau » qui contrôle l'ensemble du corps social.

L'État semble maintenant exercer une simple fonction de régulation dénuée de tout caractère contraignant. Issu lui-même du processus de la division du travail, il se présente dès lors comme une simple autorité rationnelle et neutre dépourvue de tout lien avec un groupe social particulier : il devient un organe de gestion légitime.

P. Birbaum, *Le Socialisme*, introduction à Durkheim. PUF, 1971

Ce pouvoir exécutif avec son immense organisation bureaucratique et militaire, avec sa machinerie d'État étendue et artificielle, son armée de fonctionnaires d'un demi-million d'hommes et son autre armée de cinq cent mille soldats, effroyable corps parasite (...) se constitua à l'époque de la monarchie absolue, au déclin de la féodalité, qu'il aida à renverser. Les privilèges seigneuriaux des grands propriétaires fonciers et des villes se transformèrent en autant d'attributs du pouvoir d'État, (...) dont le travail est divisé et centralisé comme dans une usine. La première Révolution française, qui se donna pour tâche de briser tous les pouvoirs particuliers, locaux, territoriaux, municipaux et provinciaux, pour créer l'unité bourgeoise de la nation, devait nécessairement développer l'œuvre commencée par la monarchie absolue : la centralisation, mais, en même temps aussi, l'étendue, les attributs et les exécutants du pouvoir gouvernemental. Napoléon acheva de perfectionner cette machinerie d'État. La monarchie légitime et la Monarchie de Juillet ne firent qu'y ajouter une plus grande division du travail, croissant au fur et à mesure que la division du travail, à l'intérieur de la société bourgeoise, créait de nouveaux groupes

d'intérêts, et, par conséquent, une nouvelle matière pour l'administration d'État (...).

Mais, sous la monarchie absolue, pendant la première Révolution et sous Napoléon, la bureaucratie n'était que le moyen de préparer la domination de classe de la bourgeoisie. Sous la Restauration, sous Louis-Philippe, sous la république parlementaire, elle était l'instrument de la classe dominante, quels que fussent d'ailleurs ses efforts en vue d'exercer un pouvoir propre.

Ce n'est que sous le second Bonaparte que l'État semble s'être rendu complètement indépendant.

Cependant, le pouvoir d'État ne plane pas dans les airs. Bonaparte représente une classe bien déterminée, et même la classe la plus nombreuse de la société française, à savoir les *paysans parcellaires*.

De même que les Bourbons avaient été la dynastie de la grande propriété foncière et les Orléans la dynastie de l'argent, les Bonaparte sont la dynastie des paysans.

K. Marx, *Le dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte*, 1852. Éditions Sociales, Paris, 1968.

1. Qu'est-ce que « l'apolitisme des fonctionnaires » ?
2. A quoi se réduit le rôle de l'Etat selon Durkheim ?
3. Quelle relation Marx établit-il entre pouvoir politique et société ?
4. Établir un tableau comparatif des différentes conceptions de l'Etat (points communs, divergences entre Marx, Weber et Durkheim)

L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE

[...] Jamais, en effet, l'éclatement, tant annoncé, de la Belgique – devenue fédérale en 1993 – entre la région flamande, au nord, et, au sud, la Wallonie francophone, n'a paru avoir un si bel (et si proche) avenir devant lui. [...]

« Le gouvernement n'assure plus sa tâche et le pouvoir judiciaire est laminé. » Cette implosion de l'autorité publique, doublée d'une indifférence durable de l'opinion envers les institutions, il est vrai sans cesse remaniées, augure mal de la capacité de l'État belge à résister aux pressions centrifuges. [...]

La fin de la Belgique ? Et alors ?

Si l'État est en voie de « détricotage », cela fait belle lurette que, retranchés de chaque côté de la frontière linguistique tracée en 1963, les Belges ne vivent plus ensemble. Mal à l'aise dans une Belgique dessinée par des élites francophones, le mouvement flamand a bataillé depuis le début du siècle pour gagner l'autonomie. Culturelle d'abord, dans les années 60-70 ; économique ensuite, avec une nouvelle prospérité qui tranche sur la dépression wallonne. Politique enfin, depuis le tournant de 1993, lorsque s'installent trois Parlements et trois exécutifs régionaux directement élus.

Aujourd'hui, l'école, la presse, les télévisions et les radios, les partis politiques n'existent plus que sur des bases communautaires. Les fédérations sportives, elles non plus, n'ont pas échappé à la scission.

Même Amnesty International s'est scindée en deux. Que reste-t-il, dès lors, de commun entre le Nord prospère, qui vote libéral, va à la messe, et la Wallonie, en majorité socialiste, laïque, sinistrée par la crise de l'industrie lourde, où près d'un emploi sur deux relève de l'administration publique et où le taux de chômage des jeunes est le double de celui du Nord ?

« Rien. Car il n'y a jamais eu de nation belge. » Éditorialiste au *De Standaard*, le grand quotidien néerlandophone, Dirk Achten est fidèle à la réputation de... « moine soldat » de la cause flamande qui circule dans les salles de rédaction francophones. Lui demande-t-on si les Flamands rêvent d'indépendance, la réponse fuse, sèche : « Les Flamands ne rêvent pas. Un vrai problème est posé : comment tenir ensemble deux peuples que tout oppose ? Ma réponse : est-ce bien nécessaire ? On me dit que c'est la fin de la Belgique. Et alors ? »

On ne saurait être plus clair. Si l'opinion flamande reste passive, ses médias et ses dirigeants communient tous aujourd'hui dans le même credo séparatiste. « Ne parlons plus de querelle linguistique ; il s'est créé une identité nationale flamande dont l'ambition est plus vaste », note l'ancien ministre François Perin. [...]

Pour construire l'État libre que les élites du Nord appellent de leurs vœux, tous les moyens sont bons. « Prions pour nos ministres flamands » : à Dixmude, le pèlerinage de l'Yser, rendez-vous aoûtien des nationalistes actifs, débute toujours par une messe en plein air. Juste devant une tour dressée à la mémoire des soldats flamands tombés en masse en 14-18, dit-on, parce qu'ils ne comprenaient pas les ordres donnés en français par leurs officiers. Moins solennelles mais aussi passionnées, les initiatives foisonnent pour consolider la conscience nationale. Un jour, c'est la côte belge qui est renommée « Côte flamande ». Un autre, on propose de rebaptiser la RTBN (radio télévision belge de langue néerlandaise) Radio TV flamande. [...]

L'Express, Belgique : le royaume éclaté.
Jean-Michel Demetz – 19 septembre 1996.

L'EXEMPLE DE LA FRANCE

Avant le IX^e siècle, on peut dire que la France n'existe pas encore. C'est seulement au milieu du IX^e siècle, lors du partage de l'empire de Charlemagne entre ses fils (traité de Verdun, 843), que le royaume de Charles le Chauve et de ses successeurs regroupe une grande partie de la France actuelle, à l'exception de la Bretagne et des régions orientales, de la Lorraine à la Provence, qui relevaient alors de la Lotharingie, puis du Saint Empire romain germanique.

L'originalité de l'évolution géopolitique de la France est que cette unification, très relative, d'une grande partie de son territoire (la suzeraineté du roi de France est reconnue par ses grands vassaux), imposée aux X^e et XI^e siècles, n'ait pas disparu sous l'effet des péripéties dynastiques (...). Cette assez grande cohésion du royaume de France peut être expliquée, dans une grande mesure, par la formation précoce d'un ensemble culturel de parlers français qui prépare la formation d'une relative unité nationale de langue française. Le noyau géopolitique de ces ensembles culturels semble avoir été l'Ile-de-France, au cœur des riches plaines céréalières du Bassin parisien : au centre de cette Ile-de-France, la petite plaine de France (entre Saint-Denis et Chantilly), fief du seigneur de France, est l'embryon du royaume. En dépit de multiples vicissitudes, Paris reste de fait sa capitale.

À la fin du XVIII^e siècle, le cadre territorial de l'État français est bien proche de ses limites actuelles (Nice et la Savoie seront

rattachés par référendum en 1860). Il englobe alors, autour d'une partie centrale, le Bassin parisien, où l'on parle français, une partie méridionale où l'on parle occitan et des régions périphériques culturellement différenciées où l'on parle breton, flamand, allemand, italien, catalan et basque. C'est seulement vers la fin du XIX^e siècle que la langue française se généralisera progressivement, sous l'effet de la politique de l'école primaire obligatoire.

Mais c'est dès la fin du XVIII^e siècle que s'opère l'unification politique et administrative de l'État : la Révolution abolit les « privilèges », et notamment ceux qui faisaient l'autonomie des diverses provinces. Celles-ci disparaissent dans la chirurgie d'une opération géopolitique de la plus grande importance : la création en 1790 de quelque 90 départements qui, symboliquement, pour faire oublier les provinces et leurs originalités culturelles, reçoivent des noms de géographie « physique », ceux de montagnes et surtout de rivières. Ces départements, qui maintiendront tous les régimes, sont avant tout les mailles du dispositif de maintien de l'ordre : leur configuration ayant été calculée de façon à permettre l'intervention des renforts de gendarmerie (à cheval) en moins de deux jours, à partir du chef-lieu où le préfet est relié directement (par télégraphe d'abord, celui de Chappe, de 1793 à 1823) au pouvoir central, à Paris.

Y. Lacoste, *L'état de la France*,
La Découverte, 1985, p. 216-217

1. La Belgique constitue-t-elle un État ? Une Nation ?
2. Pourquoi les 2 communautés ont-elles des difficultés à vivre ensemble ? Par quels moyens la communauté flamande revendique-t-elle son identité ?
3. Quel a été le rôle de l'État français (monarchique et républicain) dans la constitution d'une identité nationale ?

DEUX CONCEPTIONS DE LA NATION

Johann G. Herder (1744-1803)

Philosophe, théologien et linguiste allemand, il développa une conception organique de la nation. Pour Herder, la nation n'est pas une idée abstraite ; elle est avant tout une communauté d'hommes faits de sang partageant une même culture : le peuple (ou *Volk*). Outre la religion, les distinctions de race... la langue constitue l'élément primordial de la culture. Ainsi définie, la nation implique le primat de l'ordre social sur l'ordre politique incarné dans l'État. Élaborée en réaction contre la prétention universaliste de la nation issue de la Révolution française de 1789, cette conception ethnolinguistique et culturelle (ou *Kulturnation*) fut développée par Fichte (1762-1814) dans son célèbre *Discours à la nation allemande* (1807-1808) et devait imprégner de nombreux mouvements nationalistes, au-delà du nationalisme romantique de la première partie du XIX^e siècle.

Ernest Renan (1823-1892)

Sa conception de la nation est exposée dans sa célèbre conférence donnée à la Sorbonne en mars 1882, « Qu'est-ce qu'une nation ? ». Inspirée de la volonté de contester l'annexion de l'Alsace-Lorraine, par le nouvel empire allemand (1870), elle s'inscrit en réaction contre celles de Herder et de Fichte. A la conception ethnoculturelle de la nation, il oppose une conception élective : une nation naît du rassemblement volontaire des individus : « *L'existence d'une nation est (...) un plébiscite de tous les jours* ». Le fondement de ce plébiscite est moins d'ordre rationnel qu'affectif : « *Une nation est une âme, un principe spirituel (...), c'est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements ; avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple* ».

Sciences Humaines, n° 61, mai 1996

1. Différenciez les conceptions française et allemande de la nation.
2. En quoi la définition proposée par Renan a-t-elle pu servir la contestation de l'annexion de l'Alsace-Lorraine ?
3. A l'aide des termes suivants, complétez le texte ci-dessous : *particularismes linguistiques, citoyens, Etat-nation, luttes, communautaire, Révolution française, construction mentale, histoire, volonté nationale, agrégation territoriale, République.*

Comment s'est construite l'identité française ?

La France, une et indivisible, est une , un mythe mobilisateur. C'est pourtant dans la définition de l'..... l'identité majeure.

En effet, entre l'État et ses , aucun intermédiaire ne peut normalement s'opposer à l'expression de la édictée par l'Assemblée nationale et les lois de la au nom d'une appartenance territoriale ou

Construite par l'....., l'identité nationale n'est que l'une des formes des identités politiques ou culturelles auxquelles se réfère un individu.

Reflets de et de débats, elle résulte d'une construction sociale.

Ce n'est qu'à partir des XII^e et XIII^e siècles que les promoteurs de la monarchie ont commencé à parler de « France ». L'identité nationale a émergé ensuite au travers d'un long processus d'..... , puis de création de l'État. Il a par exemple fallu une force idéologique et militaire extraordinaire à la pour combattre le fédéralisme. Et on sait, que ce n'est qu'avec l'école primaire au XIX^e siècle et la fin de la paysannerie au XX^e siècle que les terroirs et les ont pratiquement pris fin.

Sciences Humaines, Hors série n° 15, décembre 1996 - janvier 1997

Doc 7

Le chantage aux délocalisations

Le groupe italien Vetroarredo-Sediver, producteur d'isolateurs électriques, vient d'adresser un courrier à l'ensemble de ses salariés français, dans lequel il expose les conditions de son maintien à Saint-Yorre, dans l'Allier. Sa démarche relève, selon les syndicats, d'un « double chantage » exercé à la fois sur les salariés et sur l'État. Le courrier rédigé par Luciano Zottola, PDG du groupe, ne fait aucun mystère des termes du « contrat » : le maintien du site n'est « pas envisageable sans aides publiques

et sans une réduction des coûts sociaux pour s'aligner sur la moyenne des salaires de la région ». Dans un article publié dans le quotidien « La Montagne » samedi dernier, Luciano Zottola précise les conditions de son maintien en France : il demande à l'État une aide de 6 millions d'euros. ■

L. Robequain, www.lesechos.fr, 20 août 2004.

1. Qu'est-ce qui distingue le pouvoir politique du pouvoir des entreprises ?
2. En quoi les firmes multinationales limitent-elles le pouvoir des États ?